

Ville en zone 30

Direction de la Signalisation

Démarche de la ville en zone 30 km/h

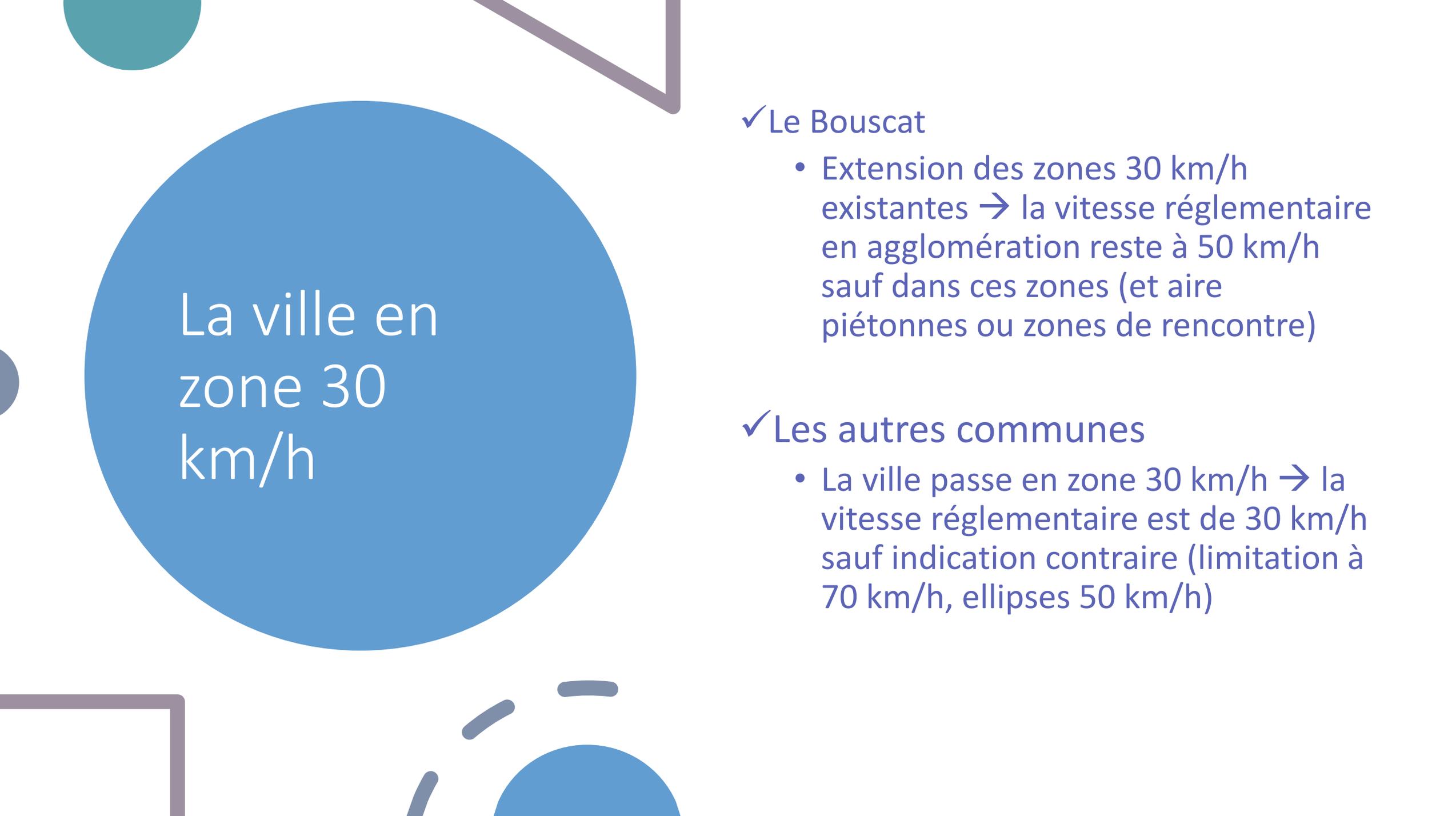
La Direction de la Signalisation
accompagne les villes qui souhaitent
s'inscrire dans une démarche de ville à 30
km/h

Déploiement sur Bordeaux Métropole

- Bègles en 2020
- Bordeaux : 1^{er} janvier 2022
- Lormont : 1^{er} janvier 2022
- Carbon-Blanc : 1^{er} janvier 2022
- Le Bouscat : extension de zones 30 km/h, 2022
- Cenon : 1^{er} janvier 2023
- Floirac : 1^{er} janvier 2023

Les communes qui vont passer :

- Le Haillan : 1^{er} septembre 2023
- Artigues-près-Bordeaux : 1^{er} janvier 2024
- Bruges : 1^{er} janvier 2024



La ville en
zone 30
km/h

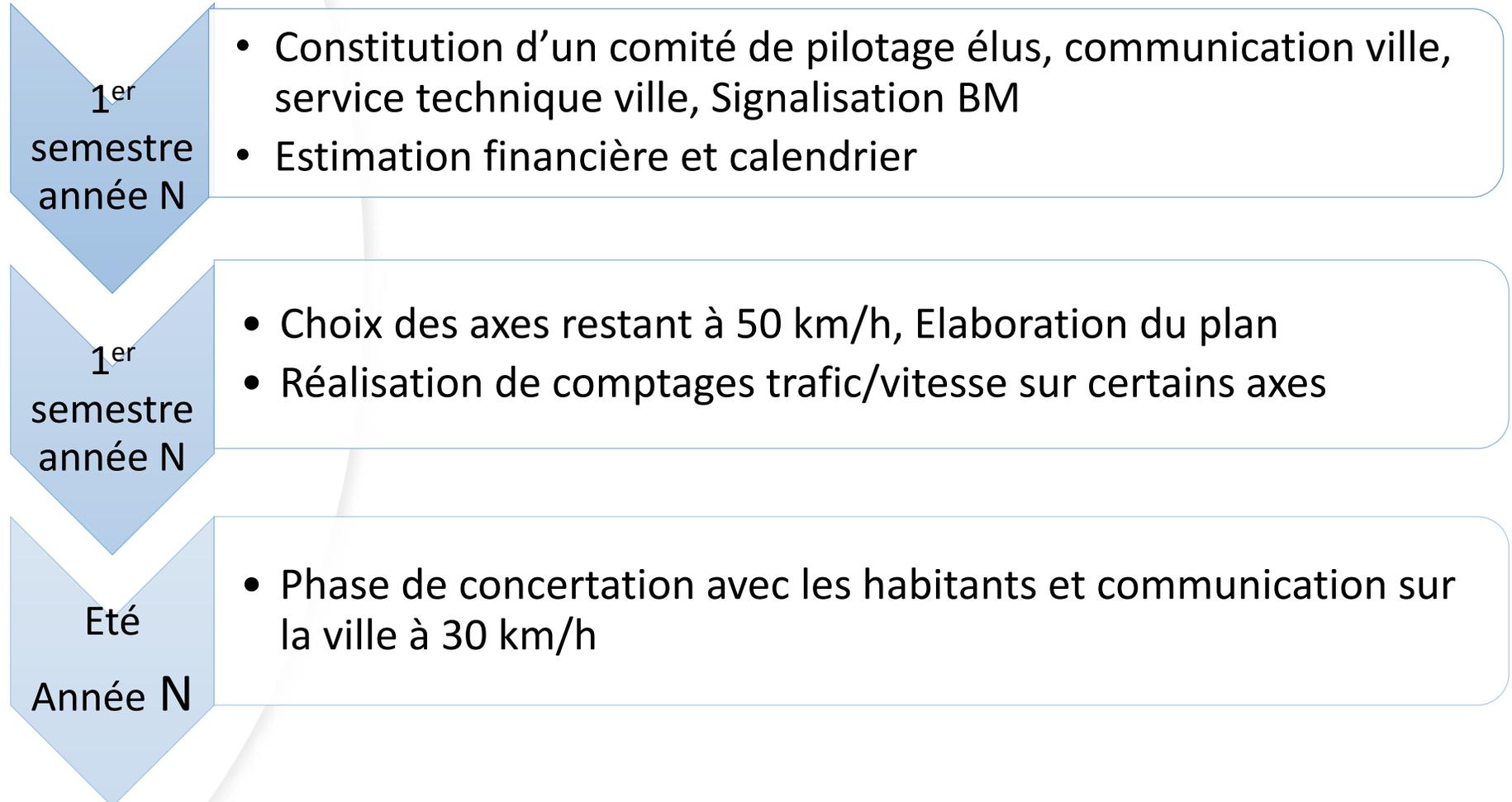
✓ Le Bouscat

- Extension des zones 30 km/h existantes → la vitesse réglementaire en agglomération reste à 50 km/h sauf dans ces zones (et aire piétonnes ou zones de rencontre)

✓ Les autres communes

- La ville passe en zone 30 km/h → la vitesse réglementaire est de 30 km/h sauf indication contraire (limitation à 70 km/h, ellipses 50 km/h)

Démarche de la ville en zone 30 km/h





Démarche de la ville
en zone 30 km/h

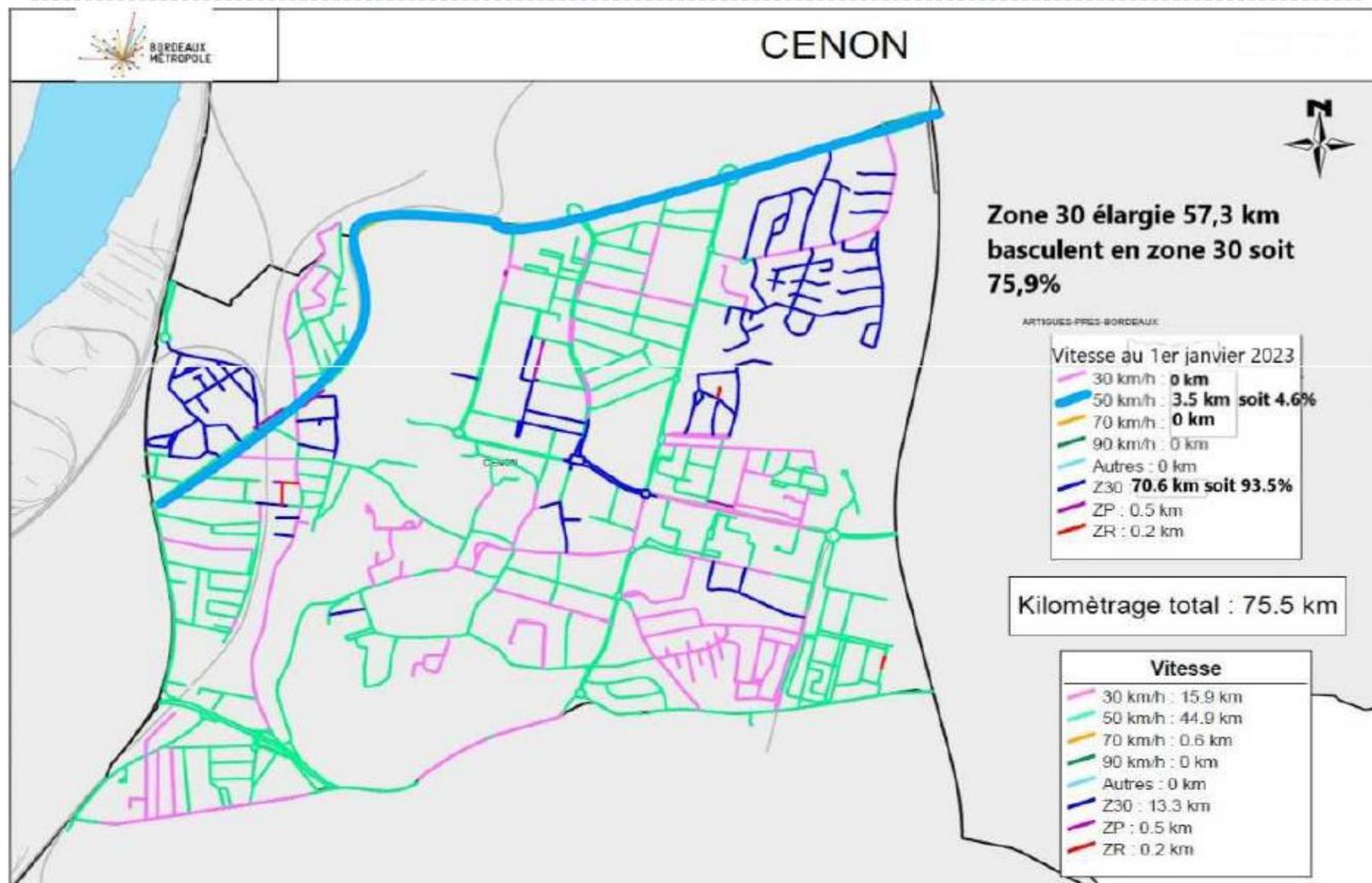
1. Quelles voies sont maintenues à 50 km/h (ou plus)?

- Maintenir les vitesses commerciales des transports en commun
- Rester cohérent dans la logique de déplacement : axes structurants, accès rocade, aménagements existants ou projetés, etc.
- Lien avec les communes limitrophes
 - Celles déjà en ville 30 km/h
 - Les autres

Exemple de proposition pour Cenon

- Passage de Presque 76% des voies à 30 km/h

Cenon – proposition de Bordeaux Métropole



Voies retenues - Lormont

Cartographie en vue de la communication



Principe de mise en œuvre de la ville en zone 30 km/h

Année N
(Toussaint)

- Panneau « zone 30 » sous chaque panneau d'entrée d'agglomération
- Dépose des panneaux zone 30 km/h et autres limitations, existants
- Marquage au sol, ellipse, pour les voies restant à 50 km/h
- Marquage au sol aux intersections entre voies à 30 km/h et voies à 50 km/h

Ville 30 km/h au 1^{er} janvier année N

Année N+1

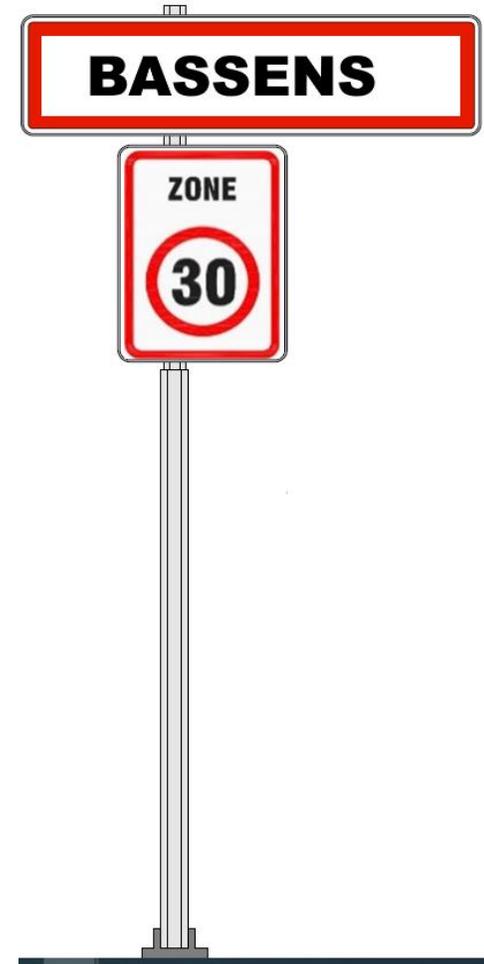
- Réalisation des Doubles Sens Cyclables
- Régime de priorité à droite (à étudier au cas par cas)
- Réalisation des comptages après passage à 30 km/h



Années N+2
et plus

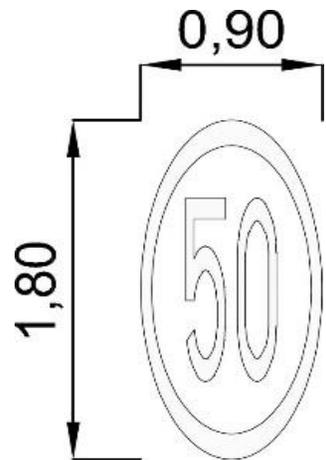
- Réalisation d'aménagements de voirie au cas par cas - A étudier par le Pôle Territorial de Bordeaux Métropole concerné

Les grands principes : les panneaux

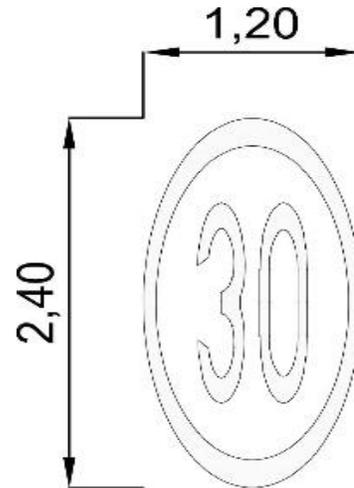


Les grands principes : au sol

- Ellipses 30 : en entrée et aux carrefours avec voies à 50 km/h



- Ellipses 50 : sur les voies restant à 50 km/h et aux carrefours avec voies à 30 km/h



Des panneaux d'information



-
- Exemple de vidéo publiée sur Facebook, Lormont



The screenshot shows the Facebook Watch interface. At the top, there are navigation icons for home, friends, and marketplace. Below that is a menu with options: Accueil, En direct, Reels, Programmes, Parcourir, Vidéos enregistrées, and Suivi(e)s. The main video content shows two workers in high-visibility yellow and blue uniforms painting a large white '30' speed limit sign on an asphalt road. A speaker icon in the bottom right corner of the video indicates that there is audio.

>> Levez le pied ! Désormais c'est 30 km/h en ville 🚗 << A Lormont, c'est désormais 30 km/h presque partout. Seuls quelques axes principaux...

Retours d'expérience

Mise en œuvre :

- ✓ Communes dont certaines entrées se font hors-agglo sur des voies du CD33 à 80 km/h => gérer les transitions de vitesses et marquages sur route départementale dans le sens Hors Agglo à 80km/h vers l'agglo en zone 30
- ✓ Lisibilité « Zone 30 km/h » + ellipse 50
- ✓ Prise d'arrêt notamment avec un déploiement des DSC au fil de l'eau

Evaluation

- ✓ Rapport du Cerema sur l'évaluation du passage de Bordeaux à 30 km/h : non communiqué à ce jour
→ une légère baisse des vitesses
- ✓ Désencombrement des trottoirs = > facilite la marche à pieds



Focus sur la commune de Floirac



FLOIRAC À 30 KM/H EN 2023 :

| SÉCURITÉ, TRANQUILLITÉ,
SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE |



VILLEDEFLOIRAC 

 floirac33270  floirac.33270  Ville de Floirac 33270  www.ville-floirac33.fr

FLOIRAC À 30 KM/H EN 2023 :

| SÉCURITÉ, TRANQUILLITÉ,
SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE |



An 1^{er} janvier 2023, la vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h dans toute la ville de Floirac. Seules quelques voies seront à 50 km/h.

 **DE SÉCURITÉ**
À 30 km/h, le risque d'accident et sa gravité sont largement réduits

 **DE QUALITÉ DE VIE**
La qualité de l'air s'améliore car il y a moins de pollution

 **DE TRANQUILLITÉ**
La réduction de la vitesse entraîne une réduction de moitié du bruit en ville de l'ordre de 2 à 3 décibels

 **DE SANTÉ**
La marche et le vélo sont favorisés dans une circulation plus douce

 **DE SOBRIÉTÉ**
La consommation de carburant se réduit, les alternatives à la voiture se développent

Voies de circulation exclues du dispositif 30 km/h

- Pénétrante
- Av. F. Winterwald
- RD 102
- Quai de la Sèvre
- GARONNE



Floirac en route pour une ville apaisée



Une circulation apaisée pour toutes et tous... C'est l'objectif de nombreuses villes pour améliorer le cadre de vie des habitants. Floirac s'inscrit dans cette démarche et deviendra une « ville à 30 » à partir du 1^{er} Janvier 2023.

Mobilité douce
L'objectif de la « ville à 30 » est de favoriser un meilleur partage de la voirie entre piétons, cyclistes et voitures. En diminuant ainsi la pollution urbaine et les nuisances sonores, il s'agit d'améliorer le cadre et la qualité de vie de tous les habitants. Limiter la vitesse à 30km/h, c'est de fait laisser une plus grande place aux cyclistes avec la création de douzières sans cyclistes dans les zones 30.

Une question de sécurité
L'enjeu de la « ville à 30 » est également celui de la sécurité routière. En limitant la vitesse en ville, l'objectif est de réduire le risque d'accident, surtout sa gravité et de sécuriser également le parcours des piétons et des vélos.

Nouveaux équipements
De nouveaux panneaux seront installés sur l'ensemble des axes de la ville et du marquage au sol sera posé à compter du mois d'octobre. La signalétique sera déployée jusqu'à la mise en place effective de la limitation à 30 km/h, au 1^{er} janvier 2023.

Et les automobilistes alors tout ça ?
La généralisation du 30 km/h favorise une circulation plus fluide avec un débit régulier qui évite les engorgements. L'impact sur la consommation de carburant est également important.

Par ailleurs, les nuisances sonores pourront baisser de moitié lorsque la vitesse est réduite, et ceci même si le trafic est dense. La circulation étant plus fluide à 30 km/h, il y a moins de coups d'accélérateur et de frein, donc moins de bruit.

LES CHIFFRES CLÉS

- 1^{er} Janvier 2023 : date de mise en œuvre effective de la « ville à 30 »
- 400 panneaux en tout
- 1 radar de contrôle de vitesse
- 10% des taxes de Floirac déjà limitées à 30 km/h en zone 30.

La ville apaisée est une véritable stratégie globale de développement du territoire qui vise à répondre aux enjeux d'adaptation aux changements climatiques. La démarche de la ville apaisée remet l'habitant au cœur d'une stratégie de mobilité et de développement durable



UNE VILLE EN CŒUVRE CONCERNÉE
Il a été fait le choix de couvrir les zones, au moins des zones de quartier, par la démarche de « ville à 30 » en cours de pilotage 2022. Des discussions ont été établies avec chacun des conseils pour déterminer le vote qui devrait mener à 30 km/h.
Les only se sont tenus consécutifs et nous avons été en conseil de quartier à Floirac avec la concertation à 30 km/h uniquement sur le quartier de la Forge et les parties de Florence Prévost, Mitterrand.

LA NEWSLETTER DE FLOIRAC

Informations pratiques, ateliers, débats, spectacles...
Vous recevrez désormais les actualités de la Ville.

Billetterie électronique
Nouveauté de la rentrée !
Réservation et achat des places de spectacle en ligne en flashant ce code

L'Agenda de Floirac
Retrouvez toutes les dates des événements organisés sur la ville.

Floirac passe à 30 km/h



Des rues et routes apaisées pour toutes et tous... C'est l'objectif de nombreuses villes en France et en Europe pour améliorer le cadre de vie des habitants. Floirac s'inscrit dans cette démarche et deviendra une « ville 30 » à partir du 1er janvier 2023.

Allo Seniors

Afin de favoriser le maintien à domicile et l'amélioration du cadre de vie des personnes âgées, la Ville propose à partir du mois d'octobre une gamme de service dédiés aux plus fragiles, en complément de l'offre déjà existante et gérée par le CCAS. Vous avez plus de 67 ans et vivez chez vous ? Allo Seniors est fait pour vous !

Travaux Avenue de la Libération

A partir du 24 octobre et pour trois semaines, la reprise de la couche de roulement (travaux nécessaires dans le cadre de l'entretien de la voirie) de l'avenue de la Libération générera des perturbations de desserte pour les transports en commun :



Accueil titres d'identité

Le service des titres d'identité déménagera dans les locaux de l'Hôtel de Ville avec un accès donnant directement sur le parking de celui-ci au cours du premier trimestre 2023. Ce nouvel espace permettra également aux personnes ayant des difficultés dans leur déplacement d'accéder à plusieurs services comme l'état civil.



Les travaux de la voie Eymet se poursuivent

Les séquences 1 et 2 doivent s'achever fin décembre 2022 et les plantations se dérouleront jusqu'en mars 2023. Les nouveaux espaces tels que la prairie ou la rivière sèche, accueilleront dès la fin d'année des familles se promenant le long de cette nouvelle voie verte reliant la rue Jules Guesde à la Zi Pinel en passant par l'avenue de la Garonne et l'avenue Jean Alfonse. Une voie verte connectera également la voie Eymet et les futures places à l'avenue Gaston Cabannes. Des gradins, tables de ping pong et de pic nic, des transats, des bancs seront disposés sur ces différents espaces. Des connections seront ouvertes vers la résidence Aquitanis et la résidence Ladera. Un belvédère et un ponton permettront également d'observer la faune et la flore de ces espaces protégés.

En janvier 2023, Floirac passe à 30km/h



Floirac deviendra une « ville à 30 km/h » à partir du 1^{er} janvier 2023. L'objectif de la « ville à 30 km/h » est de favoriser un meilleur partage de la voirie entre piétons, cyclistes et voitures, pour favoriser le bien-être des habitants.

Discuté en conseil de quartier, le dispositif sera appliqué sur l'ensemble des voies, à l'exception des quais de la Souys et une partie de l'avenue François-Mitterrand.

PLUS D'INFOS :
ville-floirac.fr



Merci de votre attention